

Informations de base	
2006/2098(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 2/2006: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005 Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PITTELLA Gianni (PSE)	06/12/2004
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/04/2006	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)0490 	Résumé
21/04/2006	Publication du projet de budget du Conseil	08513/2006	Résumé
21/04/2006	Adoption du projet du budget par le Conseil		
26/04/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/05/2006	Vote en commission		
15/05/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0181/2006	
18/05/2006	Décision du Parlement	T6-0215/2006	Résumé
18/05/2006	Résultat du vote au parlement		
18/05/2006	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	

Référence de la procédure	2006/2098(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/35935

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE372.147	20/04/2006	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0181/2006	15/05/2006	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0215/2006	18/05/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	08513/2006	21/04/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)0490 	12/04/2006	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)3065	01/08/2006	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2006/0465
[JO L 193 13.07.2006, p. 0001-0020](#)

[Résumé](#)

Budget rectificatif 2/2006: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005

2006/2098(BUD) - 21/04/2006 - Projet de budget du Conseil

Le 21 avril 2006, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 2 pour l'exercice 2006 tel que présenté par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 2 (se reporter au résumé du 12/04/2006) et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 8513/2006 ADD 1).

Budget rectificatif 2/2006: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005

2006/2098(BUD) - 12/04/2006 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 2 au budget 2006 visant à inscrire au budget 2006 l'excédent résultant de l'exécution budgétaire 2005.

CONTENU : Le présent avant-projet de budget rectificatif 2/2006 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution budgétaire 2005. Comme le prévoit le règlement financier, cet excédent doit constituer le seul objet de l'avant-projet de budget qui doit être présenté dans 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires (31 mars 2006). La proposition de la Commission peut se résumer comme suit:

Recettes :

-Budgétisation de l'excédent de l'exécution de l'exercice budgétaire 2005, soit **2.410.079.591,35 EUR** incluant un sur-enregistrement du côté des recettes de 1.292.374.750,19 EUR ventilé, par titre, de la manière suivante:

1. Ressources propres: – 10.834.757,10 EUR
3. Excédents disponibles: – 13.531.728,64 EUR
4. Taxes diverses, prélèvements et redevances communautaires: – 12.809.953,05 EUR
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions: + 123.098.462,50 EUR
6. Contributions et remboursements EEE : + 1.167.571.621,12 EUR
7. Intérêts de retard et amendes: + 38.379.646,77 EUR
8. Emprunts et prêts: + 16.396.732,60 EUR
9. Recettes diverses: – 15.895.274,01 EUR

Dépenses :

a) une sous-exécution de **1.076.780.696,79 EUR** qui se répartit comme suit par rubrique des perspectives financières:

- Agriculture: 156.574.401,67 EUR
- Actions structurelles: 58.463.440,29 EUR
- Politiques internes: – 54.653.266,07 EUR
- Actions extérieures: 181.080.519,83 EUR
- Administration: 66.405.283,89 EUR
- Réserves: 205.890.000,00 EUR
- Aide de préadhésion: 463.020.317,18 EUR

b) un solde négatif des échanges monétaires de – 40.924.144,37 EUR

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'Union. Cette diminution globale pour les États membres sera aussi influencée par la mise à jour des prévisions pour les ressources propres, y compris celle du montant de la compensation britannique et la budgétisation de l'excédent du fonds de garantie pour les prêts extérieurs. Ces prévisions feront l'objet d'un avant-projet de budget rectificatif séparé que la Commission présentera en juin 2006 et qui devrait apporter des changements ultérieurs aux montants des contributions par pays.

Budget rectificatif 2/2006: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005

2006/2098(BUD) - 18/05/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 2/2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/465/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2006 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 18 mai 2006 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à budgétiser l'excédent de l'exercice budgétaire 2005 pour un montant global de **2,41 milliards EUR**.

Budget rectificatif 2/2006: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005

2006/2098(BUD) - 18/05/2006 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant à la majorité qualifiée (442 voix pour, 13 contre et 2 abstentions) le rapport de M. Giovanni **PITTELLA** (PSE, IT), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif n° 2/2006 portant sur la budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2005, soit 2,41 milliards EUR.

Ce faisant, le Parlement constate que, par rapport aux années précédentes, la sous-utilisation des crédits de paiement est tombée, globalement, à 1% du budget (donc sur un budget total de 105,684 milliards EUR, seulement 1,077 milliards EUR n'a pas été utilisé). Sur ces montants :

- l'agriculture a été sous-utilisée à hauteur de 157 mios EUR (0,3%) sur 48,51 milliards EUR,
- les dépenses structurelles ont été sous-utilisées à hauteur de 58 mios EUR (0,2%) sur 32,641 milliards EUR,
- les dépenses extérieures ont été sous-utilisées à hauteur de 181 mios EUR (3,5%) sur 5,171 milliards EUR ;
- l'administration n'a pas utilisé 66 mios EUR (1%) sur un total de 6,292 milliards EUR,
- la stratégie de préadhésion a vu ses montants sous-utilisés à hauteur de 463 mios EUR (13,5%) sur un total de 3,428 milliards EUR.

Par rapport à 2004, l'exécution des crédits s'est donc considérablement améliorée, d'une part, dans le domaine des Fonds structurels et des politiques internes. Le Parlement estime toutefois qu'une amélioration reste toujours possible, en particulier dans le domaine des actions extérieures et de la stratégie de préadhésion.

Globalement, le Parlement se félicite donc de l'évolution de l'exécution budgétaire mais invite la Commission à poursuivre ses efforts pour exécuter intégralement le budget, en particulier, dans le contexte du nouveau cadre financier 2007-2013.